



La DAP renie le PROTOCOLE D'INCARVILLE

COMMUNIQUÉ :

Le drame d'Incarville, qui a coûté la vie à deux de nos collègues, lâchement assassinés dans l'exercice de leurs fonctions, avait bouleversé l'ensemble de la profession et du pays.

Ce drame avait conduit à la signature d'un protocole national de sécurité, garantissant des mesures fortes pour protéger les Personnels de Surveillance, les agents des ESP et l'ensemble des Personnels Pénitentiaires.

Ce protocole engageait solennellement le ministère de la Justice et la DAP à renforcer la doctrine d'emploi, le niveau d'encadrement, les moyens humains et matériels, et à respecter strictement les règles de sécurité opérationnelle.

À peine quelques mois plus tard, nous constatons avec colère et indignation que la DAP piétine ses engagements.

Un mépris total des accords signés ! Une insulte à la mémoire de nos collègues !

Les retours du terrain, notamment au PREJ de Rennes, confirment une tendance inquiétante : faute d'effectifs, **l'administration substitue des Brigadiers-Chefs « Expertises » aux Brigadiers-Chefs « Encadrants » pour assurer des escortes de niveau 4**, en violation totale des règles de composition des escortes définies dans le cadre de la doctrine d'emploi du 20 février 2025.

Ces décisions sont prises sans note officielle, en dehors de tout cadre réglementaire, et surtout au mépris de la sécurité des agents.

Que dire également de certains Directeurs Interrégionaux qui, dans un mépris total des travaux actés au niveau national, appliquent le protocole selon leurs propres règles ?

Ces pratiques locales ou régionales, contraires aux principes fixés, traduisent une volonté manifeste de détourner l'esprit du texte et d'imposer une lecture à géométrie variable du protocole.

Formations des personnels « à la carte », absence de dotation en équipements de sécurité, modification unilatérale des compositions d'escortes, désorganisation des ERIS, des PREJ et des ELSP...

Autant d'atteintes graves à la cohérence nationale et à la sécurité des agents !

.../...



Ces décisions arbitraires constituent autant de bras d'honneur envers un protocole signé dans la douleur et le sang, fruit d'un combat syndical acharné et d'engagements, pourtant clairs, de la part de l'administration.

FO Justice dénonce une dérive dangereuse !

L'administration adapte les textes à sa convenance pour masquer son incapacité à garantir les effectifs nécessaires. La DAP souhaite à tout prix éviter les « **impossibilités de faire** », quitte à mettre en danger les agents, quitte à mettre leur vie en péril, en toute connaissance de cause... juste pour « faire du chiffre ».

FO Justice ne laissera pas faire !

Nous le disons clairement : les Personnels ne doivent pas servir de variable d'ajustement !

Une mission ne peut être assurée faute de moyens ou d'effectifs suffisants ? Et bien soit... que l'administration assume et prononce une « **impossibilité de faire** ».

Nous rappelons, par ailleurs, qu'il reste toujours la possibilité d'avoir recours à la VISIOCONFÉRENCE... n'en déplaise à certains.

Les engagements pris après Incarville ne peuvent être bafoués. Les personnels ont besoin de confiance, de protection et de respect pour ne plus jamais revivre un tel drame. Quand la DAP refuse d'appliquer ses propres textes, elle met en danger la vie des agents et trahit la parole donnée.

Les discours compassionnels et les promesses solennelles ne suffisent plus.

► **FO Justice exige :**

- Des actes concrets
- Le respect intégral du protocole post-Incarville
- La transparence totale sur les décisions modifiant les doctrines d'emploi

Face à ce mépris répété, **FO Justice** refuse que la mémoire de nos collègues tombés à Incarville ne soit salie par le reniement des engagements pris dans la douleur et exige de la DAP l'application stricte du protocole signé.

LA SÉCURITE N'EST PAS NÉGOCIABLE ! LA DIGNITÉ DES AGENTS NON PLUS !

FO Justice – le 13 Octobre 2025

